Procès-verbal réunion du Conseil Municipal en date du 30 Septembre 2025 à 18h30.

Présents : **ESTEBAN Martine (Maire), BATSALLE Agnès, BERGE Yves, BERTHELOT Marie (3° Adjte), BONNEFONT André, CERT Claudine, CLIMENT Alain, COUFFIGNAL Jean-François, DAREAUX François, D'ANTONI Mireille (5° Adjte), EYCHENNE Patrick (1° Adjt), FABRY Philippe (2° Adjt), GARCIA Frédéric, JOLIBERT Frédéric, LAGARDE Daniel (4° Adjt), MERCIER Jean, METGE Nadine, MILVILLE Françoise (6° Adjte), MOUCHAGUE Nicole.**

Excusés et représentés : **LAVIGNE Delphine avec procuration à LAGARDE Daniel, MAURAT Jean-Luc avec procuration à MERCIER Jean, RODA Joel avec procuration à ESTEBAN Martine.**

Excusée et non représentée : **VAN MOLLE Julie.**

Secrétaire : **LAGARDE Daniel.**

18h30 : Présentation Ariège THD - arrêt du réseau cuivre ADSL – Forum commercial.

Présentation réalisée par M. Guillaume AMEUR, Ariège Très Haut Débit qui remercie l'Assemblée de l'accueillir à Varilhes.

90% du déploiement du réseau fibre est terminé à ce jour et tous les habitants de Varilhes sont éligibles. La Commune de Varilhes verra son réseau cuivre arrêté au 31 Janvier 2027.

2147 logements sont recensés sur la Commune et 75% sont équipés à ce jour. Il faut accélérer la migration des logements restants pour être « BON » à la date du 31/01/2027.

M. Ameur indique que la journée de communication proposée le jour même est un peu décevante car peu de personnes sont venues malgré une importante communication faite par la Mairie.

Le Département a créé INFRA + et par ce lien les agents Département peuvent se rendre chez les personnes qui le souhaitent pour les accompagner de manière gratuite dans leur démarche. Des aides du gouvernement sont aussi possibles pour réaliser les travaux sur le domaine privé lorsque cela est nécessaire, chaque cas peut faire l'objet d'une étude. Des contacts peuvent aussi être pris pour les cas particuliers comme les personnes qui disposent de la téléalarme sur le département.

M. Ameur précise que le partenariat pour aider à la mutation (passage cuivre à fibre) a été conclu avec les trois prestataires suivants : Orange, Bouygues et SFR.

Il est proposé de mettre le document de présentation de l'arrêt du réseau cuivre et passage à la fibre dans les colis de NOEL distribués aux aînés de la Commune. Les élus pouvant au moment de la remise du colis donner des précisions.

Mme Le Maire remercie pour sa présentation M. Ameur qui indique rester à la disposition de l'Assemblée pour tout complément d'information.

Mme Le Maire ouvre la séance, fait l'appel des conseillers municipaux et des procurations et passe à l'ordre du jour. Elle indique que la séance sera enregistrée.

M. Daniel Lagarde est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil Municipal :

1°) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Juillet 2025.

Mme Le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont faites sur le PV de la séance du 29 Juillet 2025.

L'Assemblée n'a pas d'observation à formuler et valide le PV à l'unanimité, moins une abstention (Jean-François Couffignal étant absent lors dudit Conseil Municipal).

2°) Demandes de subventions d'Associations pour 2025.

M. Mercier indique à l'Assemblée que la Boule Amicale Varilhoise a déposé un dossier de demande de subvention pour 2025. Ce dossier est présenté à l'Assemblée et il est rappelé qu'en 2025, des travaux d'éclairage ont été réalisés pour un montant de 2 520.65 Euro. En accord avec le Président du Club, il est proposé de retenir ce montant de la subvention allouée. Il est donc proposé à l'Assemblée de verser à la Boule Amicale Varilhoise une subvention de 2 179.35 Euro pour 2025.

M. Mercier précise que le club compte 145 adhérents avec une école de pétanque de 20 jeunes.

L'Assemblée valide à l'unanimité le montant proposé de 2 179.35 Euro.

3°) Sécurisation BT bâtiment agricole de Balent s/P18 Le Courbas par le SDE 09.

M. Eychenne indique que des travaux de sécurisation Basse Tension (BT) doivent être réalisés au Courbas, pour un bâtiment agricole situé à Balent. Le montant des travaux s'élève à 17 600.00 Euro.

Si la Commune est favorable, le dossier peut faire l'objet d'une inscription sur un futur programme d'électrification rurale. Dans le cadre de ce programme le Syndicat allège en totalité la part revenant à la Commune.
L'Assemblée, à l'unanimité, valide le dossier et donne son accord pour l'inscription sur le futur programme d'électrification rurale du SDE 09.

4°) Sécurisation BT « Chemin de Malmarty » s/P24 Las Coumaninos par le SDE 09.
M. Lagarde indique que des travaux de sécurisation Basse Tension (BT) doivent être réalisés Chemin de Malmarty (poste Las Coumaninos). Le montant des travaux s'élève à 9 800.00 Euro.
Si la Commune est favorable, le dossier peut faire l'objet d'une inscription sur un futur programme d'électrification rurale. Dans le cadre de ce programme le Syndicat allège en totalité la part revenant à la Commune.
L'Assemblée, à l'unanimité, valide le dossier et donne son accord pour l'inscription sur le futur programme d'électrification rurale du SDE 09.
Mme Le Maire souhaite rappeler que le SDE 09 aide la Commune sur de nombreux dossiers.

5°) Modification de l'annexe 1 du Règlement Budgétaire et Financier de la Commune.
Mme Milville rappelle que le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) approuvé par l'Assemblée par délibération en date du 10 décembre 2024 prévoyait en annexe des durées d'amortissement.
Cependant, à la demande du Trésorier, il est proposé de modifier cette annexe afin de l'adapter :

- Aux amortissements qui ont été effectués avant l'adoption du RBF avec des durées différentes.
- Aux valeurs brutes des immobilisations à amortir (durées d'amortissement plus ou moins longue en fonction du montant à amortir).
  Ledit tableau était joint en annexe des documents adressés aux élus.

L'Assemblée valide à l'unanimité les modifications et le tableau joint en annexe.

6°) Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps complet.
M. Garcia propose à l'Assemblée la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent technique polyvalent affecté au service technique de la Mairie. Ce poste sera inscrit au tableau des effectifs de la Commune et les crédits seront inscrits au budget de la Commune.
Mme Le Maire rappelle bien que tous les agents du service technique sont polyvalents.
L'Assemblée valide à l'unanimité cette création de poste.

7°) Création d'un emploi permanent, à temps complet, au service administratif.
Mme Le Maire propose, dans le cadre de la réorganisation du pôle administratif, de créer un poste à temps complet qui permettrait de mettre en place des binômes dans les services administratifs afin d'assurer la continuité du service. L'organigramme est projeté durant la présentation.
Mme Le Maire rappelle que les activités du secrétariat ont évolué, notamment du fait du désengagement de l'Etat : CNI / Passeport et identité Numérique, les certificats d'urbanisme sont instruits directement en Mairie, les budgets et les comptes financiers sont dorénavant entièrement réalisés en Mairie, recherche plus complexe des financements divers pour tout projet, augmentation des élections de domicile et augmentation des visites dans les logements privés, dossiers de demande de subvention plus complexes, développement des services scolaires et périscolaires… .
Il est précisé que les crédits seront inscrits au budget de la Commune.
L'Assemblée valide à l'unanimité cette création de poste.

8°) Modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents au titre du risque de la Prévoyance.
Mme Le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du Conseil Municipal n°2024/17 du 26.03.2025 fixant la participation à la protection sociale complémentaire pour la Santé et la Prévoyance. Les

modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial.
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 01.07.2025, il est proposé de retenir pour le risque Prévoyance la convention de participation du Centre de gestion de l'Ariège à compter du 1er janvier 2026 et rappelle que le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois pour le risque Prévoyance est de 15 €.
Mme Le Maire indique néanmoins que cette convention ne sera signée que si la majorité des agents souhaitent y sont favorables.
L'Assemblée valide à l'unanimité cette proposition de convention aux conditions indiquées ci-dessus et autorise Mme la Maire à la signer.

9°) Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail d'un emploi d'Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet.
M. Couffignal indique à l'Assemblée de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation territorial permanent à temps non complet afin de répondre aux besoins liés à l'activité du Pôle scolaire/périscolaire, notamment à la direction de l'ALAE de l'école de Laborie, à compter du 1er octobre 2025.
Compte tenu de ces éléments, il est nécessaire :

- de supprimer à compter du 01.10.2025 l'emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet de 30,68 heures hebdomadaires annualisées,
- de créer à compter de cette même date, un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet de 32,86 heures hebdomadaires annualisées
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

L'Assemblée valide à l'unanimité cette modification du temps de travail.

10°) Règlement intérieur du Centre de Loisirs.
Mme D'Antoni présente à l'Assemblée le nouveau règlement pour le Centre de Loisirs Jean Jaurès, accompagné d'une nouvelle tarification, les documents ayant été transmis au préalable à l'Assemblée.
Mme Le Maire indique que de plus en plus d'associations sollicitent le prêt de la salle du Centre de Loisirs dont le planning d'occupation est chargé. Or les associations d'intérêt local y organisent des manifestations qui leur sont nécessaires pour leur permettre de mener à bien leurs activités tout au long de l'année.
Les modifications de ce règlement permettront de clarifier les conditions de prêt et de location de cette salle.
L'Assemblée vote à l'unanimité le règlement intérieur et la grille tarifaire (tarif location et cautions) pour la salle du Centre de Loisirs qui seront diffusés à toutes les associations de la Commune.
Il est précisé qu'un défibrillateur est à disposition dans la salle.

11°) Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par l'Assemblée au Maire :

1.Décision Municipale n°2025-11 : Virement de crédits.
M. Bergé indique que compte tenu du fait que le montant des travaux pour le changement des menuiseries de l'Ecole de Laborie a dépassé la provision budgétaire actée sur l'opération 70, Mme Le Maire a effectué un virement de crédit de 7 230.00 Euro de l'article 21351 opération 18 à l'article 21313 opération 70 sur le budget communal 2025.

2.Décision Municipale n°2025-12 : Virement de crédits.
Mme Berthelot indique que compte tenu du fait que le montant des travaux pour le changement des éclairages et du système de chauffage du Groupe Scolaire Paul Delpech a dépassé la provision budgétaire actée sur l'opération 73, Mme Le Maire a effectué un virement de crédit de 13 850.00 Euro de l'article 2315 opération 19 à l'article 21312 opération 73 sur le budget communal 2025.

12°) Questions diverses.

- Salon de l'emploi à Foix (Centre Culturel).
  Il est prévu le 1° Octobre 2025. La Mairie de Varilhes aura un stand sur lequel seront présentes Nathalie Cassignol, Elisabeth Massat et Françoise Ruffié.
  Mme Berthelot s'y rendra dans l'après-midi.

- Point sur la rentrée scolaire.
  Pour information, présentation des effectifs scolaires et périscolaires depuis la rentrée avec comparatif sur d'autres années :

NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU PERISCOLAIRE						
	23/24		**24/25**		**25/26 au 12-09-2025**	
	EN CLASSE	**PERISCOLAIRE**	EN CLASSE	**PERISCOLAIRE**	EN CLASSE	**PERISCOLAIRE**
PAUL DELPECH	157	134	159	123	153	111
LABORIE	90	76	80	67	86	75
MERCREDIS		86		96		95

Cette année, la Commune a rencontré des soucis pour les réservations de repas de cantine, certains parents n'ayant pas déposé les dossiers périscolaires dans les délais. Des dérogations avec des repas pique-nique ont été accordées et des solutions temporaires ont été proposées aux parents.

- Information coupure électrique soir du 10 Septembre 2025.
  Information donnée par M. Lagarde.
  « Une coupure d'électricité est survenue sur une ligne HTA secteur Pélissou dans la commune le 10 septembre dernier aux alentours de 20h30 suite à un problème sur un câble d'alimentation. Le courant a pu être rétabli vers 21h30 grâce à l'intervention rapide de tous les services mobilisés : régie municipale d'électricité, mairie, pompiers, gendarmerie et services préfectoraux ».

- Colis de NOEL.
  Mme Milville précise que les colis de NOEL seront distribués par les élus entre le 09 et le 16 Décembre 2025.

- Pollution Ariège.
  Mme Le Maire indique qu'une pollution dans l'Ariège au niveau du Barry d'en haut a été détectée pendant le week-end. La Police de l'eau est intervenue. La personne à l'origine de la pollution a été verbalisée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h25.

Le Maire
Martine ESTEBAN

Le Secrétaire
Daniel LAGARDE.

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le 08/10/2025
ID : 009-210903241-20250930-2025_73-DE

ANNEXE N° 1
DURÉES D'AMORTISSEMENT NOMENCLATURE M57

DESIGNATION	NATURE COMPTABLE	DURÉE AMORTISSEMENT	MODALITES
BIENS DE FAIBLE VALEUR			
Biens < 500,00 € TTC	Toutes dépenses amortissables	1	Exercice suivant
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'études, documents d'urbanisme	202	10	Exercice suivant
Frais d'étude non suivi de travaux	2031	5	Exercice suivant
Frais de recherche et de développement	2032	5	Exercice suivant
Frais d'insertion non suivi de travaux	2033	5	Exercice suivant
Subvention d'équipement pour :			
des biens mobiliers,matériel ou étude	204XX1	5	Prorata temporis
des bâtiments et installations moins 10 000 €	204XX2	5	Prorata temporis
des bâtiments et installations moins 10 à 25 000 €		15	
des bâtiments et installations plus de 25 000 €		30	
emprunts SDE		durée de l'emprunt	
projet infrastructures d'intérêt national	204XX3	40	Prorata temporis
Logiciels	2051	5	Prorata temporis
Autres immobilisations incorporelles	2088	5	Prorata temporis
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Plantations	2121 21721	20	Prorata temporis
Constructions			
Bâtiments privés	2132X 21732X	40	Prorata temporis
Matériel et outillage technique			
Réseaux divers	2153X 21753X	30	Prorata temporis
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2156X 21756X	10	Prorata temporis
Matériel technique scolaire	21572 217572X	10	Prorata temporis
Matériel et outillage de voirie	21573X 217573X	10	Prorata temporis
Autres matériel technique	21578 217578	10	Prorata temporis
Autres installations, matériel et outillage technique	2158 21758	10	Prorata temporis
Biens historiques et culturels			
Biens historiques immobiliers	21612 217612	30	Prorata temporis
Biens historiques mobiliers	21622 217622	10	Prorata temporis

Autres immobilisations corporelles			
Installations générales et aménagements divers	2181 21781	15	Prorata temporis
Matériel de transport	2182X 21782X	10	Prorata temporis
Matériel de bureau et matériel informatique	2183X 21783X	5	Prorata temporis
Mobilier moins 5 000,00 €	2184X 21784X	5	Prorata temporis
Mobilier plus 5 000, 00 €		10	
Téléphonie	2185 21785	5	Prorata temporis
Autres immobilisations corporelles :	2188 21788	10	Prorata temporis
acquises avant 2025		6	
acquises à partir de 2025		10	
Robot piscine Cabane/abri maternelle		8	

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le 08/10/2025
ID : 009-210903241-20250930-2025_73-DE

Le Maire
Martine ESTEBAN

MAIRIE de VARILHES
09120 (Ariège)